**GUIDE POUR LES CHAUFFEURS**

1. Un chauffeur TIR Marocain ou Etranger entrant au Maroc, et souhaitant revenir récupérer son unité au niveau de la zone de stockage TIR du Port Passagers Roulier, doit présenter les documents suivants au bureau d’enregistrement situé à l'intérieur du TPR avant sa sortie du Port :

* La carte grise de l’unité ;
* Passeport (cachet DGSN du même jour) ;
* Permis de conduire ;

1. Un chauffeur de fourgons à caractère Passager ou Fret doit présenter les documents suivants au bureau d’enregistrement situé à la zone de stockage Port Passagers ou bien au bureau des formalités d’accès au SAS Import avant sa sortie du Port :

* La carte grise de l’unité ;
* Un document de voyage contenant le cachet d’entrée récent ;
* L’autorisation du mouvement fourgon ;
* Permis de conduire ;

1. Un chauffeur national entrant via le SAS export vers SAS import ou la ZFL pour y décrocher une semi-remorque et désirant sortir à pieds par le SAS import :

* Bon AAP nominatif ;
* Carte grise ;
* Permis de conduire ;

1. Pour le chauffeur national entrant au port pour récupérer une remorque stationnée à l’intérieur de la zone SAS :

* Demande d’accès au port par la Société ou bien par le gestionnaire de zone si la relation est établie ;
* Copie de la CNIE ;
* Permis de conduire ;